

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2026-67

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>34</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>01/06/2026</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

**L'an deux mil vingt-six et le mardi 09 juin à 17h00**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Marana Golo, légalement convoqué, s'est réuni à Lucciana, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Étaient Présents (29) :** Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – Didier MILLIEX - François MONTI – Rose Marie MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Anne POLI - Alexandra SAMPIERI - Jeanne Baptiste SAVELLI – Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

**Pouvoirs (5) :** Paule ALBERTINI donne pouvoir à Josepha ALBERTINI- Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Corinne MATTEI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO- Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Ange LAMBERTI- Frédéric RAO donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI –

**Absents (3) :** Paul ALFONSI - Isabelle GUIDONI – Jean-François MATTEI –

### Objet de la délibération : Désignation des représentants à la Chambre des territoires

Monsieur Jean Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- **Vu** loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale notamment son article 9 modifiant l'article L. 4421-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le décret n° 2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse publié au Journal officiel de la République française le 28 décembre 2022.

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il leur appartient de désigner leurs représentants au sein de la chambre des territoires dont les statuts prévoient deux représentants et leurs remplaçants par communauté de communes.

Considérant les candidatures déposées, à savoir :

1. Jean-Marc Mattei
2. Jean MAZZONI
3. Christophe GRAZIANI
4. Jérôme CAPPELLARO

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Désigne les représentants suivants du conseil communautaire à la chambre des territoires

**Membres titulaires :**

1. Jean-Marc Mattei
2. Jean Mazzoni

**Membres suppléants :**

1. Christophe Graziani
2. Jérôme Cappellaro

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**  
**Jean DOMINICI**